



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>CONSEILLERS EN FONCTION</b>	<b>CONSEILLERS PRESENTS</b>	<b>PROCURATIONS</b>	<b>CONSEILLERS ABSENTS</b>
<b>29</b>	<b>19</b>	<b>05</b>	<b>10</b>

**Séance du 12 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 6 avril 2023.**

**PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - BECKENDORF - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASEN - BOUMEKIK - RAHAOUI - BAHFIR - MILIOTO.

**PROCURATIONS :** Mme KERMAOUI – MM. PODBOROCZYNSKI - ELHADI - EGLOFF – ESTRADA qui ont donné procuration respectivement à M. MILIOTO – Mme ADAMY – MM. KLEINHENTZ – BAHFIR – Mme PIESTA.

**ABSENTE EXCUSEE :** Mme MANGIONE.

**ABSENTS :** Mmes CHEBLI - YILDIRIM - KHOUMRI - M. LA LEGGIA.

**34 - Participation financière de la commune à l'association Elan pour la gestion du Centre Social pour l'exercice 2023**

**Rapporteur : Omar OURIAGHLI**

Par délibération en date du 28 mai 2021 le conseil municipal décide de confier à l'association Elan la gestion du centre social et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2021 à 2024 ainsi que les avenants. L'activité de l'association Elan est décrite dans le projet éducatif 2021-2024. La ville s'engage à soutenir l'association au moyen de financements annuels sur la base d'une négociation entre les deux parties et sur la base du budget prévisionnel.

2021

Par délibération en date du 28 mai 2021 le conseil municipal décide de verser une subvention de 192 206 € à l'association Elan sur la base du budget prévisionnel présenté pour la période de mai à décembre 2021 soit 8 mois. Le bilan d'activité est transmis et il est conforme aux missions confiées à l'association Elan. Le bilan comptable de 2021 est transmis. Il fait état d'un déficit de 28 579 € qui provient essentiellement du fait que la convention CAF n'a pas été signée et donc que la subvention CAF n'a pas été reçue en 2021.

2022

Par délibération en date du 9 décembre 2021, le conseil municipal décide de verser un acompte de 96 000 € pour l'exercice 2022 (50 % de la subvention de 2021). L'association Elan dépose son budget prévisionnel pour 2022 faisant état d'une demande de 286 000 €. Par délibération en date du 11 avril 2022, le conseil municipal décide de verser une subvention de 286 000 € à l'association Elan pour l'exercice 2022 (déduction faite de l'avance de 96 000 € versée précédemment).

Le cabinet d'expertise comptable a transmis les comptes annuels de 2022 de l'association Elan avec un résultat net comptable de 11 653 €. Le total des produits s'élève à 479 194 € et les charges à 467 541 €. Parmi les charges, les dépenses globales de personnel se montent à 283 009 € soit près de 60 % de la dépense, le reste étant lié aux autres achats et charges externes pour 125 090 € et les achats propres aux activités enfance et jeunesse pour 48 878€. Concernant les recettes 91 % proviennent des subventions d'exploitation soit 435 546 € et 5% soit 22 940 € des recettes des prestations par les usagers. Les disponibilités au 31/12/2022 sont à hauteur de 39 824 € mais ne couvrent qu'un mois de fonctionnement.

Il y a un réel besoin d'anticiper les besoins de fonctionnement de l'association et à l'avenir de verser l'intégralité de la somme et de réactualiser si besoin au bilan de l'année N+1.

## 2023

Par courrier en date du 23 novembre 2023 l'association Elan fera une demande d'une avance de subvention de 135 000 € correspondant à 50 % de la subvention de 2022. Le budget prévisionnel pour 2023 est proposé à 635 000 € mais en 2 versions l'une avec la subvention CAF, l'autre sans subvention de la CAF. Par principe de précaution nous retenons pour 2023 le budget sans subvention de la CAF c'est à dire une subvention de fonctionnement de la commune à hauteur de 405 000 €. Pour information la subvention de la CAF s'élèverait à 60 000 € et la subvention mairie serait alors diminuée d'autant pour se situer à 345 000 €.

Le rapport d'activité transmis marque la forte implication de l'association. Les rapports des ALSH, des mercredis récréatifs, de l'espace ado démontrent l'activité de l'association. Ceci est d'ailleurs repris dans le calendrier des activités qui prouvent une ouverture journalière des locaux.

Le centre social Saint-Exupéry est plus que jamais au cœur du pacte républicain. L'association Elan mène, aux côtés de la ville de Farébersviller, une action fondamentale aux plus près des habitants de la commune avec pour objectifs :

- l'accès à la citoyenneté et aux droits ;
- la cohésion sociale et territoriale ;
- une offre de services de proximité notamment pour la jeunesse et ceux rencontrant les difficultés les plus grandes.

**Dans le but de permettre à l'association ELAN d'assurer une continuité d'activité, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le versement du solde de la subvention soit un montant de 270 000 €.**

Pour mémoire, la commission des finances qui s'est réunie en novembre 2022 a autorisé le versement d'un acompte de 135 000 € sur la subvention 2023 au profit de l'association Elan. Par délibération en date du 5 décembre 2022 le conseil Municipal a voté en faveur du versement de cette avance de 135 000 qui correspond au 1/3 de la subvention de 2022.

Le budget prévisionnel 2023 a été certifié par le cabinet comptable SFM de Morsbach. La subvention de la commune est indiquée à hauteur de 405 000 € pour une recette globale de 579 800 €. La subvention de la CAF est estimée en 2023 à 60 000 €.



Les dépenses de personnel représentent 329 000 €. Les charges externes 264 000 € auxquelles il convient d'ajouter 40 000 € d'impôts et taxes. C'est un budget dynamique qui retrace les objectifs que la commune a fixé à l'association.

L'association Elan est suivie tout au long de l'année et son travail au service des Farébersvillois est évalué en continu.

Rappel des missions confiées :

- renforcer la participation des habitants aux animations locales,
- créer des liens durables entre les habitants,
- améliorer les situations sociales complexes,
- être un outil de la vie démocratique,
- être un lieu de rencontre,
- soutenir les parents dans le parcours éducatifs des enfants.

L'association Elan a fait l'objet en 2022 de 2 contrôles par les services de la collectivité ayant pour but de juger le bon emploi de la subvention par rapport à l'objectif prévu. Les contrôles ont constaté que l'aide a été totalement utilisée à des fins conformes à l'objectif initial décrit et attendu et que les obligations prévues auxquelles devaient s'astreindre l'association Elan ont été respectées :

- compte rendu synthétique des contrôles,
- respect de la vie statutaire de l'association,
- conformité des orientations stratégiques,
- qualités des prestations rendues,
- réel impact social sur le territoire.

Autre fait marquant pour 2023 la signature d'une convention d'objectifs et de financement animation globale et coordination entre la CAF et l'association Elan en janvier 2023.

Les axes prioritaires sont en lien direct avec les missions que la commune a confié à l'Association Elan :

- lutter contre la précarité socio-économique et le repli sur soi des personnes en difficulté ;
- développer le lien social, la rencontre et le brassage de la population ;
- promouvoir les loisirs éducatifs ;
- accompagner les actions liées à la parentalité.

Pour ces actions, la CAF versera une prestation de service en fonction d'un bilan d'activités produit au 30 juin. Il y aura donc lieu de redimensionner le montant de la subvention de la commune lors du versement du dernier acompte.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

Décide d'autoriser le versement du solde de la subvention soit un montant de 270 000 € en deux acomptes :

- 135 000 en avril 2023,
- 135 000 en septembre 2023.